



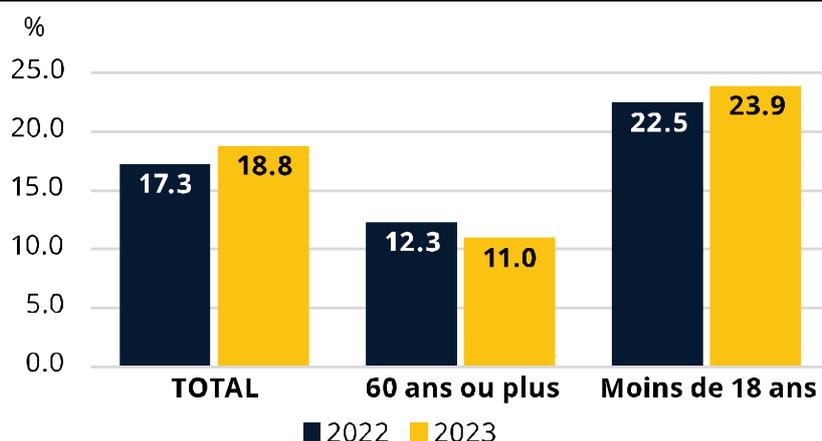
Le taux de risque de pauvreté atteint 19% de la population en 2023

Les derniers résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages réalisée en 2023, relatifs aux revenus des ménages en 2022, confirment la tendance d'une aggravation des difficultés économiques et financières rencontrées par les ménages résidents. Malgré la progression du revenu des ménages et les indexations successives, le taux de risque de pauvreté a progressé de 1.5 point de %¹ et frôle 19% de la population en 2023. Parmi les populations particulièrement exposées au risque de pauvreté, on trouve les enfants de moins de 18 ans et les ménages monoparentaux.

Un enfant sur quatre exposé au risque de pauvreté

Au Luxembourg, plus de 30 000 enfants, soit environ un sur quatre, sont menacés par le risque de pauvreté. Ces enfants habitent dans des ménages dont le niveau de vie² est inférieur à 2 400 EUR/mois et par personne. Entre 2022 et 2023, cet indicateur a augmenté de 1.4 point de % pour atteindre 23.9% et se situe à un niveau particulièrement élevé pour le Luxembourg. En comparaison, le risque de pauvreté est de 11% pour les personnes de 60 ans ou plus.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ (%), POPULATION TOTALE ET SELON L'ÂGE, 2022-2023



Source : STATEC, enquête LU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages.

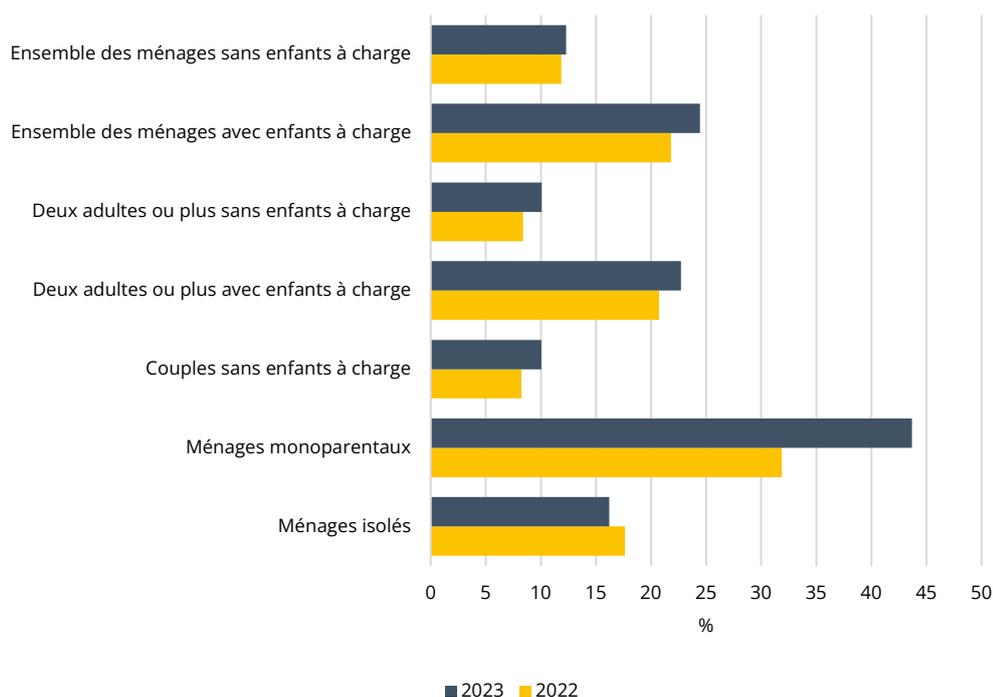
¹ La variation en pourcentage est utilisée lors de l'analyse et de la comparaison des données statistiques au fil du temps ; les points de pourcentage le sont lors de la comparaison de deux pourcentages différents, ici la variation du taux de pauvreté.

² Le niveau de vie d'un ménage est obtenu en divisant son revenu disponible après impôts et cotisations sociales par sa « taille » calculée en « équivalents-adulte » (d'après l'échelle OCDE modifiée). Cet ajustement permet de comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes.

Presque la moitié des ménages monoparentaux exposés à la pauvreté

Chez ces derniers, le risque de pauvreté dépasse 43% de la population. Plus globalement, un quart des membres d'un ménage avec enfants ont un niveau de vie en-dessous de 2 400 EUR/mois, contre 12% de ceux qui habitent dans un ménage sans enfants. A l'opposé, c'est parmi les couples sans enfant que la pauvreté est la plus faible, avec seulement 10% de personnes qui sont concernées.

GRAPHIQUE 2 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ (%) SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE, 2022-2023



Source : STATEC, enquête LU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages. Note de lecture : les résultats de l'enquête LU-SILC de 2023 portent sur les revenus des ménages en 2022 ; ceux de l'enquête LU-SILC de 2022 portent sur les revenus des ménages en 2021

Les 20% des personnes les plus aisées ont un niveau de vie moyen 4.8 fois plus élevé que celui des 20% les moins aisées

Cet indicateur a progressé de 0.3 point de % et met en évidence une répartition plus inégalitaire des revenus entre les individus au Luxembourg. Le coefficient de Gini, qui est un autre indicateur couramment employé pour mesurer le niveau d'inégalité au sein d'une distribution de revenus, a également augmenté, passant de 29.1% en 2022 à 30.6% en 2023.

TABLEAU 1 : RAPPORT INTER-QUINTILES S80/S20 ET COEFFICIENT DE GINI (%), 2022-2023

	2023	2022
Gini	30.6	29.1
S80/S20*	4.8	4.5

Source : STATEC, enquête LU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages.

*Note de lecture : le rapport inter-quintiles correspond au rapport entre le niveau de vie moyen des 20% des individus les plus aisés et celui des 20% les moins aisés.

La prise en compte des chèques-services accueil (CSA) réduit de plus de 3 points le risque de pauvreté des enfants

Pour offrir aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du « chèque-service accueil » (CSA) a été institué en 2009, puis réformé en 2012, en 2017 et en 2022. Depuis 2022, les heures passées par un enfant de l'école fondamentale dans une structure d'accueil professionnelle telle qu'une maison-relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, sont gratuites pendant les périodes scolaires ainsi que les repas, à raison de 5 par semaine. La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce. Les transferts sociaux « en nature » comme le CSA représentent un bénéfice substantiel pour les ménages avec enfants³.

La pauvreté des enfants diminue significativement si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages : sa baisse dépasse 3 points de pourcentage, le taux de pauvreté des personnes de moins de 18 ans passant à 20.3%.

L'ensemble de ces données, ainsi que des chiffres actualisés feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans le cadre du Rapport Travail et cohésion sociale (TCS) qui sera publié par le STATEC à la rentrée 2024 (09/2024).

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par l'unité **Conditions de vie sous la direction de Guillaume Osier**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter



³ Dans le cas du CSA, cette valorisation a été possible en s'appuyant sur les barèmes d'éligibilité actuellement en vigueur.